

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 8 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-150

**OBJET : Désignation des représentants du Territoire pour siéger au sein de la mission locale des villes du nord du bois.**

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Membres en exercice       | <b>90</b> |
| Présents titulaires       | <b>79</b> |
| Ne prend pas part au vote | <b>0</b>  |
| Représentés               | <b>9</b>  |
| Absents                   | <b>2</b>  |

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| Votants            | <b>88</b> |
| Abstention         | <b>0</b>  |
| Suffrages exprimés | <b>88</b> |
| Pour               | <b>88</b> |
| Contre             | <b>0</b>  |

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

**Représentés :**

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

**Absents :**

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

**OBJET** : PRISE D'ACTE DES NOUVEAUX STATUTS DE LA «MISSION LOCALE DES VILLES DU NORD DU BOIS» ET DESIGNATION D'UN CONSEILLER(E) SUPPLEANT(E) DU PRESIDENT DU TERRITOIRE MEMBRE DE DROIT

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1,

VU les statuts de l'Association « Mission Locale des Villes du Nord du Bois », approuvés lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 2020,

VU sa délibération du 16 décembre 2019 approuvant à l'unanimité les avenants au contrat de ville incluant les axes prioritaires en matière de Politique de la Ville incluant l'insertion,

CONSIDERANT que la Mission Locale est une association de loi 1901, à but non lucratif, qui a notamment pour finalité la mise en œuvre des dispositifs publics liés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et au-delà,

CONSIDERANT que l'insertion sociale est une des compétences du Territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment au titre de la Politique de la Ville et que les statuts de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois ont été modifiés en conséquence, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 2020,

CONSIDERANT que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été procédé à la désignation des élu(e)s représentant les collectivités territoriales pour siéger au sein des instances de l'association et que le Président du Territoire est membre de droit,

CONSIDERANT qu'en cas d'indisponibilité, le Président du Territoire pourra être représenté par un(e) Conseiller(e) Territorial(e) suppléant(e) pour siéger dans les instances de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois et qu'il conviendra de le (la) désigner par scrutin secret,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville, du 2 décembre 2020.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

- ACTE la modification des statuts de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois, approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 2020 et notamment la composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, dont une copie des statuts demeurera annexée à la présente délibération.

A titre d'information, les élu(e) des collectivités territoriales sont à ce jour :

- Pour la Région : Madame Christel Royer, Conseillère régionale et Maire du Perreux ;
- Pour le Département : Madame Sokhona Niakaté, Conseillère Départementale ;
- Pour le Territoire ParisEst-Marne&Bois : Monsieur Olivier Capitanio, Président ;

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20201210-DEL20-150-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2020  
Date de réception préfecture : 10/12/2020

- Pour la Ville de Vincennes : Madame Charlotte Libert (Maire) et/ou Monsieur Dan Boukobza (Conseiller municipal délégué) ;
- Pour la Ville de Fontenay-sous-Bois : Monsieur Jean-Philippe Gautrais (Maire) et/ou Madame Sylvie Chardin (Conseillère Municipale) ;
- Pour la Ville de Saint-Mandé : Monsieur Julien Weil (maire) et/ou un élu délégué (non communiqué à ce jour).

**ARTICLE 2 :**

- **ACTE** que le Président du Territoire est membre de droit de l'association et qu'en cas d'indisponibilité, il pourra être représenté par un(e) Conseiller(e) Territorial(e) suppléant(e) pour siéger au sein des instances de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois.

**ARTICLE 3 :**

- **DECIDE** à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation de ce(tte) Conseiller(e) Territorial(e) suppléant(e).

**ARTICLE 4 :**

- **EST ELU** Monsieur Pierre MIROUDOT en qualité de suppléant(e) du Président du Territoire membre de droit pour siéger au sein des instances de la Mission Locale des Villes du Nord du Bois.

**ARTICLE 5 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 15/12/2020  
est exécutoire à la date du 15/12/2020  
en application des articles L.5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 13/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20201210-DEL20-150-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2020  
Date de réception préfecture : 10/12/2020